



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU 30/36, RUE MIRABEAU A VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ART MANIAC LOT 4 : CLOISONS, DOUBLAGE, FAUX-PLAFONDS, ISOLATION

**DÉCISION N° AU-19-118
EN DATE DU 22 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-117 en date du 27 mars 2017 attribuant le marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation (notifié le 10/04/2017) ;

VU la décision n°AU-19- 080 en date du 22 février 2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation (notifié le 13/03/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 5 février 2019 relatif à la passation de l'avenant n°2 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'exécution de travaux en plus et moins-values, consécutifs à des modifications demandées en cours de chantier par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ART MANIAC, sise, 10, rue Dordet – 95 400 VILLIERS LE BEL, représentée par Monsieur BENSARD Alain, Directeur, l'avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation.

L'avenant n°2 s'élève à 108 527,50 € HT (130 233,00 € TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 2 105 634,73 € HT (2 526 761,68 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190322-lmc1H6198H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/03/2019
Date de Publication : 22/03/2019